Image not found or type unknown

travail dissimulé : droit du salarié

Par **Miss Maya**, le **22/06/2009** à **18:41**

Bonjour,

J'ai travaillé pendant 4 années sans avoir été déclarée et sans jamais m'en être rendue compte.
J'ai lu que dans certains articles j'ai droit à au moins 6 mois de salaires d'indemnité. Est-ce par année travaillée ?
Puis-je prétendre à plus si oui à combien ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Maya

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés